



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AQUITAINE

Bordeaux, le 20 février 2014

UNITÉ TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Référence : EBa/UT33/EI/14/108
Identifiant S3IC : 1004

Réf. : - Arrêté préfectoral n° 13 267-1 du 05 octobre 2001
- Plaintes répétées et multiples Asso2P

Affaire suivie par : E. BANDIERA
emmanuel.bandiera@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05.56.24.83.51 - Fax : 05.56.24.83.52

Société PENA Métaux S.A.S.

Siège et Etablissement :

26 chemin de la Poudrière
33 700 MERIGNAC

- Objet :** - Visite d'inspection approfondie du 20 novembre 2013.
- Prescriptions complémentaires relatives à :
- . la réalisation d'une étude olfactométrique,
 - . la mise en place de détecteurs fixes de matières susceptibles d'être à l'origine de rayonnements ionisants

**RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES
AU
COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Créée sur le site actuel dans le milieu des années 50, la société PENA METAUX exploite sur le territoire de la commune de MERIGNAC, au 26 chemin de la Poudrière (Plan de situation en annexe 1), un établissement spécialisé dans le recyclage des métaux ainsi que le tri et la valorisation de déchets non dangereux provenant de l'activité de mise à disposition de bennes auprès de tiers (industriels, particuliers,...) ou de la déchetterie professionnelle implantée sur le site.

Autorisé au titre des rubriques 286, 167, 322, 2710 et 2799 l'établissement est réglementé par l'arrêté préfectoral n° 13267-1 délivré le 05 octobre 2001. Actuellement, compte tenu des modifications successives apportées à la nomenclature des installations classées, les différentes installations et activités exercées peuvent être répertoriées sous les rubriques mentionnées dans le tableau joint en annexe 2 du présent rapport.

Si l'arrêté préfectoral susvisé, définit les règles d'aménagement et d'exploitation du site dans leur globalité, les plaintes formulées par certains riverains de l'établissement dans le cadre de l'association Asso2P, laissent apparaître que les activités exercées peuvent être à l'origine de nuisances, notamment olfactives induites, selon les plaignants, principalement par l'activité déchetterie professionnelle.

Ces motifs de gênes ont été portés à la connaissance de l'exploitant, sans que les émissions odorantes correspondantes n'aient pu être constatées lors de différentes inspections effectuées. Néanmoins, afin de lever toute ambiguïté sur la nature des déchets réceptionnés ou sur les modalités d'exploitation des installations, il a été convenu de la nécessité de réaliser une étude olfactométrique, en période d'activité, cette démarche pouvant éventuellement, à terme, permettre d'améliorer les conditions de fonctionnement du site.

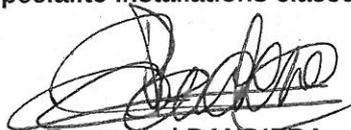
Ces dispositions devant faire l'objet de prescriptions complémentaires prises dans les formes prévues à l'article R. 512-31 du Code de l'environnement, un projet de prescriptions établi en ce sens est joint au présent rapport (annexe 3). Les observations formulées par l'exploitant sur ces

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-16h00
Tél. : 33 (0) 5 56 24 80 80 – fax : 33 (0) 5 56 24 47 24
Boite 55 rue Jules Ferry Cité administrative
33090 Bordeaux cedex

propositions, dans le cadre de la consultation pour positionnement du 24 novembre 2013, ont été intégrées au texte soumis à l'approbation du CODERST, pour lequel nous demandons qu'une suite favorable soit donnée.

Par ailleurs, en application du Code de l'environnement (articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5) et dans le cadre de la politique de transparence et d'information du public du ministère en charge de l'environnement, ce rapport sera mis à disposition du public sur le site internet de la DREAL Aquitaine.

**L'inspecteur de l'environnement
Spécialité installations classées,**



Emmanuel BANDIERA

P.J. : - Annexe 1 : Plan de situation
- Annexe 2 : Tableau de classement
- Annexe 3 : Projet d'arrêté de prescriptions complémentaires

Copie : SPR (Fgo),